

## **TRAVAIL DOMINICAL : UNE CLAQUE POUR LE GOUVERNEMENT !**

Le 12 février dernier et avec 48 heures d'avance sur le délibéré, le Conseil d'Etat a suspendu le décret autorisant le travail dominical dans le bricolage.

Les syndicats CGT, FO, SUD et UNSA, à l'origine de la saisine, voient leur refus ferme de la généralisation du travail dominical conforté ; ce jugement est aussi un premier point marqué contre le rapport Bailly dont le décret est issu.

Le Gouvernement compte cependant prendre sous peu un nouveau décret autorisant l'ouverture permanente des magasins de bricolage : outre le fait qu'il se renie quant à l'aspect transitoire du décret annulé, c'est faire fi des autres moyens soumis au juge ; cette nouvelle provocation, pour satisfaire les patrons qui braveront la loi ce dimanche, devrait donner lieu à la même fin de non recevoir de la part de la justice qui ne manquera pas d'être de nouveau saisie !

Fort de ce succès, l'union syndicale Solidaires appelle à la construction de mobilisations unitaires dans les villes et les départements pour s'opposer à l'extension des horaires d'ouverture des commerces.

Le 14 février 2014

**144 Bd de la Villette  
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org  
www.solidaires.org**

